

République Française

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

**OBJET : OBSEQUES CIVILES
MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice : 15

- de Présents : 12

- de Votants : 14

Pour : 14

L'an deux mille treize, le treize février, le Conseil Municipal de la Commune de Nasbinals, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Bernard BASTIDE.

Etaient Présents : MMs Bastide, Tichet, Marcillaud, Prat, Androuin, Boissonnade, Vialard, Montialoux, Nayrolles, Sauvage, Rieutort, Prunières.

Etaient absents ayant donné procuration : MMs Moisset, Garde.

Etait Absent : Mr Andrieu.

Il a conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T., procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur PRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de mettre à disposition des familles de la commune, une salle communale, lors d'obsèques civiles, afin de leur permettre d'organiser une cérémonie ou un rassemblement.

Ces mises à disposition à titre gratuit seront consenties sous réserve des disponibilités des salles communales.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,

Acte certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en Préfecture le 14/02/13
et de l'affichage ou de
la notification le 14/02/13
Le Maire,

